

COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN
67240



ARRETE MUNICIPAL

portant réglementation temporaire de
circulation rue de la Forêt, du 12 au 22
octobre 2026

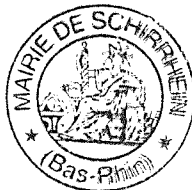
Le Maire de la Commune de Schirrhein

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles, L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants, L2541-1, L2542-1
- Considérant l'incidence des travaux de raccordement d'amenée d'électricité depuis la rue du Renard,
- Vu la demande présentée le 9 octobre 2026 par la société FRITZ de Niederroedern, titulaire du lot 3 Réseaux Secs dans le cadre du marché public de travaux d'aménagement du lotissement Neuen Acker,

ARRETE

- Article 1 : Le stationnement des véhicules du n°54 au n°58 rue de la Forêt, pendant la période des travaux, du 12 au 22 octobre 2026, est interdite.
- Article 2 : La Société intervenante, installera les dispositifs de signalisation conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bischwiller,
 - Le demandeur
 - L'affichage.

Le Maire



Patrick SCHOTT